




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2022-29**

Séance publique du

10 février 2022

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20220210- lmc1207724-DE-1-1
Date de signature : 15/02/2022
Date de réception : lundi 14 février 2022
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : FESTIVAL INTERNATIONAL D'ART LYRIQUE ET L'ACADÉMIE EUROPÉENNE DE MUSIQUE D'AIX-EN-PROVENCE - VOTE DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2022 - ADOPTION D'UNE CONVENTION ANNUELLE EXERCICE 2022

Le 10 février 2022 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre de la Verrière, 10 rue des Allumettes, 13100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 4 février 2022, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Marc PENA, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Elisabeth HUARD, Madame Kayané BIANCO à Madame Amandine JANER, Madame Brigitte BILLOT à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Rémi CAPEAU à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Jean-François DUBOST à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL à Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Françoise COURANJOU, Madame Anne-Laurence PETEL à Monsieur Philippe KLEIN, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Frédérique DUMICHEL.

Excusés sans pouvoir :

Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Alain PARRA, Madame Françoise TERME.
Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées
et Attractivité
Direction de la Culture

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 FÉVRIER 2022

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ
CO-RAPPORTEUR(S) : Madame Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : FESTIVAL INTERNATIONAL D'ART LYRIQUE ET L'ACADÉMIE EUROPÉENNE DE MUSIQUE D'AIX-EN-PROVENCE - VOTE DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2022 - ADOPTION D'UNE CONVENTION ANNUELLE EXERCICE 2022- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La programmation du Festival International d'Art Lyrique et l'Académie Européenne de Musique d'Aix-en-Provence prévoit d'être encore exceptionnelle en 2022 : deux créations mondiales, des chefs prestigieux à la tête d'une variété d'orchestres remarquables, de grandes figures de la mise en scène acclamées au théâtre comme sur les scènes lyriques, les plus belles voix d'aujourd'hui au faite de leur carrière ou en pleine ascension ; ainsi sera illustrée toute la diversité des talents qui font l'opéra du XXI^e siècle.

Ainsi, du 04 au 23 juillet 2022, le Festival International d'Art Lyrique et l'Académie Européenne de Musique d'Aix-en-Provence offrira au public, une programmation construite autour du projet « Résurrection », inspiré de la 2^{ème} symphonie de Mahler qui nous invite à « Traverser l'épreuve et renaître ».

Les spectateurs seront accueillis sur différents sites de la Ville, dans des lieux d'exception : en plein air dans la cour de l'ancien Archevêché, au Théâtre du Jeu de Paume, au Grand Théâtre de Provence, au Conservatoire Darius Milhaud et au Pavillon Noir.

Les cinq représentations du projet « Résurrection » de Gustave MAHLER seront données au Stadium de Vitrolles, un lieu laissé « inerte » et mis en sommeil depuis 20 ans mais partiellement réhabilité pour accueillir le Festival.

La direction du Festival d' Aix 2022 annonce 10 productions lyriques :

- Résurrection, Gustave Malher
- Salomé, Richard Strauss
- Idomeneo, Wolfgang Amadeus Mozart
- Moïse et Pharaon, Gioacchino Rossini
- Il Viaggio, Dante, Pascal Dusapin
- L'incoronazione Di Poppea, Claudio Monteverdi
- Woman At Point Zero, Bushra El-Turk
- L'Orfeo, Claudio Monteverdi
- Norma, Vincenzo Bellini
- Orphée et Eurydice, Christoph Willibald Gluck — Version Hector Berlioz

Le conventionnement, entre la Ville et l'Association du Festival d'Art Lyrique et l'Académie Européenne de Musique d'Aix-en-Provence, est arrivé à son terme annuel en décembre 2021, il convient donc de le renouveler.

Cet engagement va permettre d'appliquer les modalités de versement de la subvention de fonctionnement et notamment du 1er acompte à verser avant la fin du mois de février de l'année en cours. Les échéances des modalités de paiement sont précisées dans la convention ci-annexée.

Ces propositions ont été validées en janvier 2022.

Aussi je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** à l'Association du Festival International d'Art Lyrique et l'Académie Européenne de Musique d'Aix-en-Provence, une subvention de fonctionnement s'élevant à **1 335 000€** au titre de l'exercice 2022,
- **DIRE** que cette dépense sera imputée sur la ligne 33-6574-923/1681 qui présentent les disponibilités suffisantes.
- **ADOPTER** la convention annuelle 2022 entre la Ville et l'Association du Festival International d'Art Lyrique et l'Académie Européenne de Musique d'Aix-en-Provence,
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tout document afférent.

DL.2022-29 - FESTIVAL INTERNATIONAL D'ART LYRIQUE ET L'ACADÉMIE EUROPÉENNE DE MUSIQUE D'AIX-EN-PROVENCE - VOTE DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2022 - ADOPTION D'UNE CONVENTION ANNUELLE EXERCICE 2022-

Présents et représentés : 52
Présents : 34
Abstentions : 0
Non participation : 2
Suffrages Exprimés : 50
Pour : 50
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

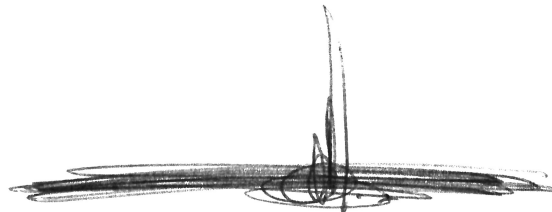
Gérard BRAMOULLÉ Sophie JOISSAINS

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 15/02/22
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr

Téléphone : 04 42 91 90 00